

JUSTIFICATION D'ABSENCE - LICENCE-MASTER

A remettre au secrétariat dans un délai de 8 jours à partir du 1er jour d'absence,
avec le justificatif *

Article 3 du règlement général de scolarité de l'université :

* Les motifs réputés légitimes sont : l'absence pour maladie, l'absence pour participation à une compétition sportive universitaire, l'absence en raison d'un événement exceptionnel et non prévisible, ou d'un empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, les autres motifs seront appréciés par l'enseignant.e et l'autorité administrative.

Cadre réservé au secrétariat -

Date de réception du formulaire avec justificatif.s

Commentaire éventuel :

Nom :

Prénom :

Niveau, parcours :

N° Étudiant.e:



les absences : - TD de langue : à justifier directement auprès de votre enseignant.e du centre de langues - TD de TIC : au secrétariat de l'ICOM - bureau L 161 ; tic@univ-lyon2.fr

Vous avez été absent.e à un ou des TD, complétez le tableau ci-dessous. Une absence par ligne

Date de l'absence	TD N°	Intitulé de l'élément pédagogique	Nom de l'enseignant.e

Vous avez été absent.e à un ou des contrôles continus (TD) et/ou à un ou des examens terminaux (CM), complétez le tableau ci-dessous. Une absence par ligne.

Date de l'absence	TD N° CM N°	Contrôle continu et/ou Examen terminal Intitulé de l'élément pédagogique	Nom de l'enseignant.e

Date et signature de l'étudiant.e,